



PROCES PREJUDICES AMIANTE

1^{ère} série de plaignants SME

Procès en appel du 18 Mars 2013

■ Le 18 mars a eu lieu au tribunal de Bordeaux, le 1er procès en appel concernant les préjudices amiante de notre site. Il s'agit de la première série de plaignants de SME (24 plaignants).

Le premier procès concernant ces 24 plaignants de SME a eu lieu le 26 novembre 2010, il a été renvoyé devant un juge départiteur le 7 février 2011 et le délibéré a été connu le 16 août 2011 : 8000€ de préjudice d'anxiété à chaque plaignant (+300€ frais de justice art. 700). C'est donc plus d'1 an ½ après le délibéré qu'a eu lieu ce procès en appel.

Notre avocate, comme dans les procès antérieurs, a fait une longue plaidoirie sur les dangers de l'amiante en général, et sur son utilisation sans protection pour le personnel sur le site de St Médard en Jalles (voir compte-rendu précédent). Elle a demandé une indemnisation plus élevée que celle obtenue en première instance et la reconnaissance du bouleversement des conditions d'existence s'ajoutant au préjudice d'anxiété.

L'avocate de SME s'est, elle, attachée à plaider une indemnisation différenciée en fonction de l'exposition des plaignants (comme si l'anxiété pouvait se mesurer à un degré d'exposition dans une entreprise où tout le monde a été exposé) et un abaissement du niveau des indemnisations...

Rappelons que le procès concernant la 1ère série de plaignants de Roxel (16) est, lui, terminé sans recours en appel. Après avoir fait appel, Roxel s'est en effet désisté (résultat : indemnisation de 10000€ de préjudice d'anxiété + 500 € d'art 700).

Le délibéré a été fixé au 21 mai 2013 à 14h.